

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Martine SAVARY qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : M. Cyril PANIEL

**Date de convocation** : 23 mars 2023

**Date d'affichage** : 6 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

**Délib. n°2023-042 : Aménagement de la rue de St-Jean (RD 286) - approbation du marché de travaux**

**1) Besoins à satisfaire**

La consultation avait pour objet l'aménagement de la rue de St-Jean. Le programme technique comprend :

- **Chaussée à voie centrale banalisée (dite « chaussidou ») :**  
Il sera mis en place de chaque côté de la chaussée à 1,50 m du fil d'eau une ligne discontinue T2 - 3U. En complément, il sera mis en place à intervalles réguliers des doubles chevrons afin d'accentuer la présence du chaussidou. Pour des raisons techniques, aucun revêtement différencié sera appliqué entre la bande « circulable » et la bande « cyclable ».
- **Mise en conformité des traversées piétonnes :**  
Chaque traversée sera équipée d'un marquage au sol, de dalles podotactiles, de potelets, et d'abaissées de bordure.
- **Ecluses :**  
Il est prévu la mise en place d'écluses simples ou doubles, ayant pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et de mettre en sécurité les cycles. Au niveau des écluses, les cyclistes passeront à droite de l'îlot et les véhicules à gauche. La priorité sera donnée aux véhicules montants pour les écluses doubles.
- **Stationnements :**  
11 places de stationnement sont prévues dans le programme des travaux, regroupées pour des raisons techniques dans une seule zone, en partie nord.
- **Signalisation horizontale :**  
Une ligne jaune continue est prévue le long des bordures de trottoir afin d'interdire l'arrêt et le stationnement sur chaussée.
- **Abattage d'arbres qui seront remplacés :**

L'ensemble des arbres situés en partie nord du projet seront abattus, car constitués d'un gêne pour la circulation piétonne. Ils seront évidemment remplacés mais relocalisés dans un espace vert sur le pourtour sud du giratoire. Cela améliorera cette entrée d'agglomération.

La consultation ne faisait l'objet d'aucun allotissement.

## 2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations (60 %)
2. Valeur technique (40 %)

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis envoyé le 17/02/2023 et paru le 25/02/2023
- Profil acheteur : <https://www.fm-repro.fr>

Date limite de réception des offres : 17/03/2023 (11h)

Nombre de plis déposés : 3

Estimation des travaux : 162 785 € HT

Commission d'appel d'offres (attribution du marché) : 24/03/2023

Choix des offres retenues : JONES TP pour 119 306,50 € HT - 26,7 % par rapport à l'estimation

Après délibération, le Conseil municipal :

### DECIDE

- Approuver le marché de travaux avec l'entreprise attributaire d'un montant de 119 306,50 € HT ;
- Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

